

## AIDES POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS Règlement d'attribution

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a instauré un dispositif **de soutien financier aux travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de l'enveloppe et/ou d'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables**, basé sur des solutions BBC compatibles (Bâtiment Basse Consommation).

Ces aides peuvent être attribuées pour :

|   | Performances requises et conditions  | En individuel   | En collectif   |
|---|--|---|--|
| <b>RENOVATION ENERGETIQUE</b>                       |  |   |  |
| <b>Isolation de toitures terrasse</b>               | $R \geq 5 \text{ m}^2.K/W$   | Subvention de 15 € par $\text{m}^2$ de surface isolée | Subvention de 15€ par $\text{m}^2$ de surface isolée |
| <b>Isolation des rampants</b>                       | $R \geq 7.5 \text{ m}^2.K/W$   |   |  |
| <b>Isolation des murs par l'extérieur</b>           | $R \geq 4 \text{ m}^2.K/W$   |   |  |
| <b>Isolation du plancher bas</b>                    | $R \geq 3.5 \text{ m}^2.K/W$   |   |  |
| <b>Menuiseries extérieures</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <math>U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.K</math> et <math>Sw \geq 0.3</math> ou <math>U_w \leq 1.7</math> et <math>Sw \geq 0.36</math></li> <li>▪ Fenêtres de toit : <math>U_w \leq 1.5</math> et <math>Sw \geq 0.33</math></li> <li>▪ Portes d'entrée : <math>U_d \leq 1.7</math></li> <li>▪ Entrées d'air obligatoires</li> <li>▪ Menuiseries de plus de 15 ans</li> </ul> | Subvention de 15% de la dépense subventionnable TTC   | Subvention de 15% de la dépense subventionnable TTC  |
| <b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>                       |  |   |  |
| <b>Chauffe-eau solaire individuel (CESI)</b>        | Certifié cstbat ou solarkeymark  | En neuf : 500 €                                       |  |
|   |  | En rénovation : 500 €                                 |  |
| <b>Système solaire combiné (SSC)</b>                | Certifié cstbat ou solarkeymark  | En neuf : 1000 €                                      |  |
|   |  | En rénovation : 1000 €                                |  |
| <b>Chaudières automatiques aux granulés de bois</b> | NF EN 303.5 et Label Flamme verte le plus performant ou équivalent   | En neuf : 1000 €                                      | 2000 €   |
|   |  | En rénovation : 1000 €                                | 2000 €   |

R=résistance thermique de l'isolation rapportée

## Plafond de subvention

En individuel = 5 000 € par logement et pendant 3 ans pour la rénovation énergétique ou l'installation d'énergies renouvelables (bonus compris).

En copropriété = 2 000 € par logement et 15 000 € par copropriété, pendant 3 ans.

## Bonus

- + Un bonus de 1 000 € est apporté pour les projets comportant au moins 2 postes de travaux, en individuel.
- + Un bonus de 5 € du m<sup>2</sup> est proposé pour les projets utilisant des matériaux biosourcés (laine de bois, fibre de bois, ouate de cellulose, paille, chanvre, liège).

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### Le propriétaire

- ⇒ Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur du parc privé, en individuel ou collectif.
- ⇒ Vos revenus (revenu fiscal annuel de référence) sont inférieurs ou égaux aux montants suivants (ils correspondent aux plafonds fixés pour MaPrimeRenov (plafond violet) et l'aide du Département de la Savoie :

| Nb de personnes composant le foyer fiscal | 1        | 2        | 3        | 4        | 5        | Par personne supplémentaire |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|-----------------------------|
| Revenu Fiscal de référence                | 29 148 € | 42 848 € | 51 592 € | 60 336 € | 69 081 € | + 8744 €                    |

### Le bâti

- ⇒ Votre logement est situé sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et est ou sera occupé en résidence principale.
- ⇒ En rénovation, la construction doit dater de plus de 15 ans (à partir du démarrage de la construction – ouverture de chantier).

### Les travaux

- ⇒ Chaque poste de travaux de rénovation énergétique devra être traité en totalité (sauf exception pour certains cas particuliers à l'appréciation de la 3CMA).
- ⇒ Les travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés RGE et répondent aux exigences du référentiel BBC compatible.
- ⇒ Un rdv préalable avec un conseiller France Renov' (ASDER) ou un autre opérateur est exigé.
- ⇒ La demande d'aide doit être effectuée avant signature des devis et démarrage des travaux.

### La subvention

- ⇒ Dispositif compatible avec d'autres aides (MaPrimeRenov', les Certificats d'économie d'énergie, le programme TESS du Département de la Savoie ou MaPrimeRenov' Sérénité) dans la limite d'un taux de financement public ne dépassant pas 80 % du montant des travaux éligibles (montants TTC). Ce taux peut être réhaussé à 100 % du montant des travaux éligibles, pour les ménages « très modestes » selon les critères de ressources de MaPrimeRenov' Sérénité ou en catégorie « bleue » de MaPrimeRenov'. Dans le cas de l'aide pour les énergies renouvelables, le montant forfaitaire indiqué est un montant maximum qui se verra diminué si le montant de l'aide dépasse 80 % du montant des travaux.
- ⇒ En copropriété, l'aide est versée aux propriétaires qui répondent aux critères de ressources. L'aide est calculée en fonction de la répartition des tantièmes pour chaque propriétaire éligible.

- ⇒ Les bénéficiaires de la subvention ont 2 ans à compter de la date de notification de la subvention pour réaliser les travaux et transmettre leurs factures acquittées pour permettre le versement de la subvention.
- ⇒ La 3CMA peut effectuer des contrôles après travaux.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- ⇒ **Maison de l'Habitat** – 04 79 83 55 30 – [maisonhabitat@3cma73.com](mailto:maisonhabitat@3cma73.com)
- ⇒ **Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan** - 04 79 83 07 20
- ⇒ **Conseiller France Renov' (ASDER)** - 04 56 11 99 00 (une permanence est assurée les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 14h à 18h, à la Maison de l'Habitat)

## DOSSIER COMPLET À ADRESSER :

Par courriel à [maisonhabitat@3cma73.com](mailto:maisonhabitat@3cma73.com) ou [contact@coeurdemaurienne.com](mailto:contact@coeurdemaurienne.com)

Ou par courrier à **Monsieur le Président - Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan – Maison de l'intercommunalité – 125 avenue d'Italie - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne**

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur, devra remettre :

- ⇒ le formulaire de la demande dûment complété (pages 5 à 9 du présent dossier)
- ⇒ les devis de travaux
- ⇒ les photos avant travaux (*ex : des 4 façades du bâtiment pour des travaux d'isolation de murs ou le changement de parois vitrées, ainsi qu'une photo générale du bâtiment prise depuis l'extérieur, ...*)
- ⇒ votre dernier avis d'imposition complet (copie),
- ⇒ si vous êtes propriétaire bailleur, l'engagement par une attestation sur l'honneur, à louer votre bien au titre d'une résidence principale pour une durée minimale de 5 ans ou le bail en cours, le cas échéant.
- ⇒ votre Relevé d'Identité Bancaire.

**Attention : Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte. Nous vous demanderons de le compléter.**

## UNE AIDE EN 5 ETAPES

**Etape 1** : vous remplissez et adressez le dossier de demande de subvention complété avec les pièces à fournir listées ci-après AVANT de commencer les travaux (*la 3CMA vous adresse par courrier l'autorisation de commencer les travaux*).

**Etape 2** : votre dossier est analysé par les services de la 3CMA et l'ASDER, puis est soumis à la commission d'instruction qui décide de l'octroi ou non de la subvention (*la 3CMA vous adresse par courrier la décision*).

**Etape 3** : vous réalisez les travaux.

**Etape 4** : vous transmettez vos factures à la 3CMA à la fin des travaux et l'ensemble des pièces demandées ci-après.

**Etape 5** : vous recevez la subvention.

## COMMENT RECEVOIR LA SUBVENTION ?

Dès que vos travaux sont terminés, payés aux entreprises ET que vous disposez d'une notification de subvention signée par le Président de la 3CMA, vous pouvez demander le versement de la subvention en adressant, à la 3CMA, les pièces justifiant la réalisation des travaux c'est-à-dire :

- ⇒ la (les) facture(s) acquittée(s) correspondante(s)
- ⇒ la (les) photo(s) après travaux
- ⇒ le plan de financement définitif du projet
- ⇒ les notifications de subvention des autres financeurs publics le cas échéant.

**Information** sur la procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 2 mois. Le règlement de la subvention est effectué par virement sur votre compte bancaire.

Le règlement de la subvention nécessite de réunir les conditions et de présenter les justificatifs énoncés ci-dessus.



## AIDES POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

### Formulaire de demande de subvention

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : .....

Prénom : .....

ADRESSE : n° ..... rue / lieu-dit : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : .....

Mail : .....

#### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Adresse du bâtiment objet de la demande \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Typologie du demandeur, futur bénéficiaire de subvention

propriétaire occupant

propriétaire bailleur

Rénovation

Changement d'usage

Neuf

Typologie du logement sur lequel seront effectués les travaux

INDIVIDUEL = maison individuelle (1 à 2 copropriétaires maximum)

COLLECTIF = bâtiment regroupant plus de 2 copropriétaires

dans ce dernier cas indiquez le nombre de logements \_\_\_\_\_

Année de la construction du bâtiment concerné par les travaux : \_\_\_\_\_

Surface habitable chauffée : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Energie principale utilisée actuellement pour le chauffage du bâtiment :

Electricité

Gaz propane

Gaz naturel (de ville)

Fioul

Bois

Autre type de système énergétique équipant actuellement le bâtiment :

Installation solaire photovoltaïque (production d'électricité) :  OUI  NON

Installation solaire thermique (chauffage, eau chaude) :  OUI  NON

Poêle OU insert OU cheminée ouverte utilisé (e) en complément du chauffage :  OUI  NON

## MONTANT DES TRAVAUX – DEPENSES ELIGIBLES - SUBVENTION

| Postes de dépenses   | Dépenses prévisionnelles<br>Montant (TTC) | Surface d'isolation<br>(en m <sup>2</sup> ) | Montant de la subvention :<br>(à remplir par la 3CMA) |
|----------------------|---|---|---|
|                      |   |   |   |
|                      |   |   |   |
|                      |   |   |   |
|                      |   |   |   |
| <b>TOTAL (TTC) =</b> |   |   |   |

## AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES

**Nom du financeur :** \_\_\_\_\_ **Nom de l'aide :** \_\_\_\_\_

**Montant prévisionnel :** \_\_\_\_\_ **Taux prévisionnel :** \_\_\_\_\_

**Nom du financeur :** \_\_\_\_\_ **Nom de l'aide :** \_\_\_\_\_

**Montant prévisionnel :** \_\_\_\_\_ **Taux prévisionnel :** \_\_\_\_\_

**Nom du financeur :** \_\_\_\_\_ **Nom de l'aide :** \_\_\_\_\_

**Montant prévisionnel :** \_\_\_\_\_ **Taux prévisionnel :** \_\_\_\_\_

**Montant total d'aides publics sollicitées :** \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DES ENTREPRISES

### ENTREPRISE 1

NOM : \_\_\_\_\_

N° RGE : \_\_\_\_\_

### ENTREPRISE 2

NOM : \_\_\_\_\_

N° RGE : \_\_\_\_\_

### ENTREPRISE 3

NOM : \_\_\_\_\_

N° RGE : \_\_\_\_\_

### ENTREPRISE 4

NOM : \_\_\_\_\_

N° RGE : \_\_\_\_\_

## CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX ENVISAGÉS

En fonction de votre projet complétez le ou les cadre(s) concerné(s)

### Isolation

|                         | Surface traitée (m <sup>2</sup> ) | Résistance thermique R (m <sup>2</sup> .K/W)   | Epaisseur                              | N° ACERMI (ou CSTB ou DTA) |
|-------------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------|
| Toiture (rampants)      |                                   |  |  |                            |
| Toiture terrasse        |                                   |  |  |                            |
| Murs                    |                                   |  |  |                            |
| Plancher bas            |                                   |  |  |                            |
| Menuiseries extérieures | Nombre total =                    | Structure<br>PVC <input type="checkbox"/><br>Bois <input type="checkbox"/><br>Alu <input type="checkbox"/> | Uw (W/m <sup>2</sup> .K) =<br><br>Sw = | N° Acotherm (ou CSTB)      |
|                         | Nombre à changer =                |  |  |                            |

### Solaire

Nombre de capteurs solaires : \_\_\_\_\_

Surface des capteurs en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Type d'implantation des capteurs

- Pose sur support (au sol, en toiture terrasse, en auvent)
- Pose en couverture (sur toiture inclinée)

Type d'installation (capteurs et ballon) référence Ô-solaire, NF CESI, ou équivalente (CSTBat, Solar Keymark...)

- Marque – Gamme : \_\_\_\_\_
- Modèle – Référence : \_\_\_\_\_

### Bois

Plancher chauffant  et si oui en m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Radiateurs

**Caractéristiques chaudière et silo :**

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

N° norme NF EN : \_\_\_\_\_

Label flamme verte : \_\_\_\_\_

Puissance (kW) : \_\_\_\_\_ Rendement (%) : \_\_\_\_\_

**Estimation du bénéfice environnemental**

Besoins totaux eau chaude sanitaire et chauffage : \_\_\_\_\_ kWh/an

CO<sub>2</sub> substitué (tonnes) : \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je sollicite le Président de la 3CMA afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide pour la performance énergétique des logements, pour réaliser mon projet de \_\_\_\_\_

---

En effectuant cette démarche,

- J'accepte les conditions du règlement d'attribution qui m'a été communiqué par le service habitat de la 3CMA, avant d'effectuer la présente demande,
- J'ai eu un rendez-vous avec un conseiller France Rénov' (ASDER) le \_\_\_\_\_
- Je certifie sur l'honneur l'ensemble des informations fournies au titre du présent dossier,
- Je certifie sur l'honneur que les travaux pour lesquels je sollicite l'aide de la 3CMA ne sont pas engagés,
- Je m'engage à réaliser les travaux et fournir les pièces justificatives pour le versement de la subvention dans un délai de 2 ans à compter de la date d'octroi de la subvention (*date du courrier du Président de la 3CMA vous notifiant l'octroi de la subvention*). A défaut, j'ai bien pris note que la subvention attribuée devient caduque.
- Je certifie sur l'honneur que j'occuperai le logement au titre de résidence principale si je suis propriétaire occupant,  
OU
- Je certifie sur l'honneur que le logement sera occupé au titre de résidence principale par un/des locataire(s) pendant une durée minimale de 5 ans, si je suis propriétaire bailleur et je m'engage à fournir à la 3CMA le bail de location dès que le logement est loué
- J'autorise le représentant de la 3CMA à effectuer une visite de contrôle des travaux lorsque ces derniers seront réalisés.

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

### Signature du futur bénéficiaire

*précédée de la mention « lu et approuvé »*



## CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Nous traitons vos données à caractère personnel dans le strict cadre de notre mission de service public, afin de réaliser le traitement suivant : **Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide pour la performance énergétique des logements.**

Ce traitement est placé sous la responsabilité de la personne suivante :

**M. le Président de la 3CMA**

**Place de la cathédrale**

**73300 ST JEAN DE MAURIENNE**

Les informations sont collectées pour le seul usage de ce traitement et à des fins statistiques, et seront utilisées en interne par les personnes suivantes :

Service Habitat : gestion de la subvention (analyse de la demande, validation, accord de paiement...)

Service secrétariat général : enregistrement des pièces, signatures

Service comptabilité : réalisation des mandatements et enregistrement des coordonnées bancaires

Les données collectées pour ce traitement sont susceptibles d'être diffusées :

- Au prestataire en charge de l'analyse technique du dossier (seules les informations utiles à cette analyse sont transmises)
- Au Trésor Public pour mise en paiement de la subvention.

Ces données seront conservées pendant 10 ans sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites selon les règles imposées par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Dans le cas où vos données feraient l'objet d'impression papier, ces documents confidentiels feront l'objet d'une collecte sécurisée et seront détruits selon le règlement RGPD.

D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles (pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, vous devrez fournir la preuve de votre identité) :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD) : vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires ...).
- Droit de rectification (article 16 du RGPD) : vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes.
- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé.
- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile.
- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD) : vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.
- Droit d'opposition (article 21 du RGPD) : sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, par courrier à l'adresse suivante :

**Délégué à la Protection des Données personnelles**

**Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan**

**Place de la cathédrale**

**73300 ST JEAN DE MAURIENNE**

Ou par mail à l'adresse : [contact@3cma73.com](mailto:contact@3cma73.com)

Je soussigné(e), NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Donne mon consentement pour que l'ensemble des informations collectées pour ce traitement puissent être accessibles aux services instructeurs de la 3CMA ainsi qu'aux partenaires intervenant dans la gestion de mon dossier.

- La finalité du traitement ainsi que ses modalités de mise en œuvre m'ont été clairement expliqués.
- J'ai pris connaissance de mes droits et des conditions pour les faire valoir.
- J'ai pris connaissance du fait que je peux retirer mon consentement à tout moment en contactant le Délégué à la Protection des Données du Département, sauf si le responsable du traitement a la légitimité à faire ce traitement.

Remarques éventuelles :

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le refus ou le retrait du consentement vous expose à la perte des avantages liés uniquement à ce traitement, sans effet rétroactif.

Le consentement présent est valable pour une durée maximale de 10 ans.